

Réunion de Conseil Municipal
Mardi 03 mai 2022

Présents : Véronique BARTHOULOT, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALI, David CHATELAIN, Jérôme CHEVALIER, Franck DOMEQ, Vanessa GUINCHARD, Sylvain LAURENT, Charles MONNET, Emilie OUDOT, David PRETRE, Thomas TOURNIER, et Franck VILLEMMAIN

Excusés : Ludovic LAMBERT qui donne procuration à Jérôme CHEVALIER

Secrétaire de séance : Myriam CAILLE

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 mars 2022 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 mars 2022 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Création et suppression d'un poste ATSEM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la crise sanitaire, un poste d'ATSEM avait été créé avec une quotité horaire de 14,45/35^{ième} en lieu et place du même poste avec une quotité horaire de 12,82/35^{ième}.

Or, depuis le retour à la normale concernant l'organisation des classes au groupe scolaire Azelvandre, il convient de créer un poste d'ATSEM à hauteur de 12,82/35^{ième} à compter du 21 mars 2022 et de supprimer le poste d'ATSEM à hauteur de 14,45/35^{ième}.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.

3. Prix du terrain à vendre au lotissement « Aux Echanges » :

Monsieur le Maire présente l'estimatif des travaux pour la réalisation de la viabilisation du lotissement « Aux Echanges ».

Au vu de la superficie totale des terrains qui seront à vendre, Monsieur le Maire propose de vendre les terrains constructibles au prix de :

- 57.00 € HT le m², soit 68,40 € pour les terrains réservés pour l'année 2021
- 58.00 € HT le m², soit 69,60 € pour les terrains réservés pour l'année 2022.
- 59.00 € HT le m², soit 70,80 € pour les terrains réservés pour l'année 2023.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à informer les différentes personnes ayant réservées des parcelles avant les délibérations définitives.

4. Choix de l'entreprise pour les travaux de sécurisation de l'accès au lieu-dit « Les Bataillots » :

Suite à la consultation des entreprises pour les travaux de sécurisation de l'accès au lieu-dit « Les Bataillots », Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes offres. Après analyse de celles-ci, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise JACQUEMAI TP de Frambouhans (25140) pour un montant de 46 052,00 € HT, sachant que les travaux seront réalisés avant septembre 2022.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et toutes pièces permettant le bon déroulement de cette opération.

5. Choix de l'entreprise pour l'étude énergétique des bâtiments communaux :

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments expose au Conseil Municipal la volonté de travailler sur les dépenses énergétiques afférentes aux différents bâtiments communaux.

Suite à la consultation des entreprises, Monsieur l'adjoint présente au Conseil Municipal les différentes offres. Après analyse de celles-ci, Monsieur l'adjoint propose de retenir l'entreprise SOLARES BAUEN de Strasbourg (67200) pour un montant de 9 700,00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes pièces permettant le bon déroulement de cette opération.

6. Réservations de terrain au lotissement « Aux Echanges » :

Réservation 2022 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. WEISSGERBER Chris qui souhaite réserver la parcelle n° 10 d'une superficie de 385 m² et la parcelle n° 11 d'une superficie de 380 m² située au lotissement « Aux Echanges ».

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. RONDOT Geordie qui souhaite réserver la parcelle n° 9 située au lotissement « Aux Echanges » d'une superficie de 735 m².

Réservation 2023 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. BONNET Jean-Philippe qui souhaite réserver la parcelle n° 8 située au lotissement « Aux Echanges » d'une superficie de 765 m²

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé aux intéressés.

7. Choix du mode de gestion du P'tit Mag

Monsieur le Maire présente l'analyse financière du P'tit Mag pour l'année 2021. Le Conseil Municipal valide le choix de rester en régie pour la gestion du P'tit Mag pour les 3 prochaines années jusqu'en avril 2025.

8. Validation de devis :

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal le besoin de changer une porte extérieure sur le bâtiment communal du vestiaire du foot. Après la consultation de plusieurs entreprises et l'analyse de la commission, Monsieur l'adjoint propose de retenir l'entreprise BULLIARD de Frambouhans (25140) pour un montant de 2 810,00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

9. Organisation du Comice 2022 à FRAMBOUHANS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation du Comice 2022 à FRAMBOUHANS. Cette manifestation aura lieu le 1^{er}

octobre. Madame l'adjointe présente le projet d'organisation et sollicite l'ensemble du Conseil Municipal pour faire de cette journée une belle fête villageoise.

La séance est levée à 22h00.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS
Réunion du 03 mai 2022

Questions diverses

Information n° 1 :

Information n° 2 :

Information n° 3 :

Information n° 4 :

Information n° 5 :

Information n° 6 :